



Sommaire

Le compostage	
un processus naturel et économique	3
Les modes de compostage	4
La fabrication du compost	6
Conseils pour bien réussir son compost	10

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des matières organiques, par des micro-organismes, en présence d'humidité et d'oxygène.

À partir de déchets du jardin et de cuisine, le compostage permet d'obtenir gratuitement un amendement organique de qualité inégalable dont vous connaissez la composition.

La pratique du compostage s'avère économique et environnementale : elle permet d'éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimique et diminue la quantité d'ordures ménagères de moitié. Le retour au sol de la matière organique enrichit le sol et les plantations.



Les modes





Ces modes de compostage

peuvent être réalisés collectivement à l'échelle d'un quartier ou d'une résidence.

de compostage

Le choix d'un mode de compostage sera fonction du volume à composter et de votre sensibilité.

Le compostage en tas

Il consiste en un compostage direct des matières sur le sol, en un tas d'au moins 1 à 2 m^3 , à l'abri du vent et à l'ombre.

AVANTAGES

- pas de limitation de volumes,
- brassages du compost plus aisés,
- lieu de refuge pour hérissons et autres petits animaux.

INCONVÉNIENTS

- peut attirer certains nuisibles,
- processus de compostage plus long.

Le compostage en composteur

Il doit être posé en extérieur, en contact direct avec le sol, sur une surface plane et dans une zone semi-ombragée.

AVANTAGES

- conserve l'humidité et accélère le processus de compostage,
- évite les nuisances dues aux animaux.

Inconvénients

- brassages moins aisés,
- contrainte de volume.







Avant de commencer votre compost

Choisissez un endroit mi-ombre mi-soleil (plus ou moins ensoleillé), bien drainé, pratique et accessible toute l'année, proche de votre cuisine.

Veillez à ne pas placer votre composteur à proximité de résineux, thuyas et noyers.

Aérer la terre à l'endroit choisi pour votre composteur.

Une fois le composteur installé, couvrez le fond d'un lit de petites branches afin de laisser l'air circuler et d'améliorer le drainage.

Le composteur proposé
par votre collectivité porte le label
NF environnement qui garantit un
matériel de bonne qualité (bois ou
plastique recyclé ou recyclable)

→ à retenir

Quel que soit le mode de compostage choisi, quelques règles essentielles sont à appliquer:

- le mélange des apports (déchets verts et bruns),
- le brassage du tas pour l'aération.
- l'humidification de la pile du compost.

→ à savoir

Pour vous procurer un composteur, contactez votre mairie, votre communauté de communes ou communauté d'agglomération.

La fabrication







Taxme nii compoct

Lors de la transformation des matières organiques en compost, la présence d'une vie biologique au sein de votre composteur est normale et nécessaire : elle participe au processus de décomposition

du compost

Que peut-on composter?

Les déchets humides/verts/azotés

- les fleurs fanées, les plantes, les fanes du potager, les feuilles vertes, les tontes de gazon fraîches
- épluchures, peaux d'agrumes (en petites quantités), trognons, coquilles des fruits secs (noix, noisettes...)
- restes de légumes, de fruits, de repas (riz, pâtes...) sans sauce ni trop de vignaigrette, viande et poisson en petite quantité et en petits morceaux
- coquilles d'oeufs (concassées)
- filtres et marc de café, thé, sachets d'infusions

Les déchets secs/bruns/carbonés

- sciures, copeaux (non traités)
- feuilles mortes, tontes sèches, tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux
- serviettes en papier, essuie tout, papier journal (non glacé), cartons (non colorés ou alimentaires, en petits morceaux)

Les autres néchets

- fumiers d'animaux d'élevage (non carnivores)
- paillage d'animaux domestiques herbivores











Sont interdits de compostage

- cendres de bois
- matières synthétiques
- plastiques
- métaux, verre
- litières non dégradables d'animaux
- poussières de sacs d'aspirateurs
- terre, sable, gravats, pierres, coquillages
- morceaux de bois et branches (> 10mm de diamètre)
- thuyas et feuilles de noyers (possible en petites quantités et bier mélangés)

La fabrication

du compost





Comment réaliser votre compost ?

- Broyer et déchiquer les gros élements avant de les mettre dans le composteur
- Gratter la surface du composteur
- Etaler les déchets sur toute la surface,
 « en lasagnes », en recouvrant l'humide par du sec et en évitant les tas
- Brasser sur 30 cm un fois par mois pour oxygéner et retourner tout le contenu au bout de 4 à 5 mois
- Rééquilibrer l'humidité :
 Arroser à l'eau de pluie si vous avez quelques fourmis
 Ajouter du carton ou du déchet sec en cas de présence de mouches ou d'odeurs

Pour vérifier l'humidité de votre compost, pressez une poignée de compost jeune dans la main. Vous devez avoir une sensation d'humidité sans eau perlée.





*DECHETS AZUTES/VERTS
tontes, feuilles, déchets de fruits et légumes...

branches broyées, feuilles, copeaux...









Comment utiliser votre compost?

Au bout de 4-5 mois le compost peut être utilisé comme paillage pour protéger le sol en hiver, limiter l'évaporation et apporter des éléments minéraux (protection hydrique et thermique).Ce compost est utilisé dans sa totalité hormis les éléments les plus grossiers remis à composter.

Compost demi-mûr

Il faut compter entre 6 et 8 mois pour qu'un compost soit demi-mûr.

Utilisation : en amendement à intégrer aux premiers centimètres de la couche du sol des plantations puis pailler.

Compost mûr

compost.

Il faut compter entre 10 et 12 mois pour qu'un compost soit entièrement décomposé. Indicateurs : couleur brune, odeur d'humus forestier, absence de vers
Utilisation : en amendement qui nourrit la terre. Pour semer et rempoter, mélanger 1/3 de terre et 1/3 de sable et 1/3 de

un service complémentaire

Les déchets végétaux de grosse taille (troncs, branches...) ainsi que les surplus peuvent être déposés dans l'un des éco-centres du Siredom.

Pour connaître l'éco-centre le plus proche de chez vous :

www.siredom.com

Quel que soit l'emploi de votre compost, comptez 1/3 de compost pour 2/3 de terre

Conseils pour

réussir son compost

La fabrication d'un compost de qualité nécessite une attention particulière. Il n'est pas exclu de rencontrer quelques problèmes. Des remèdes simples vous sont proposés ci-dessous

Problèmes rencontrés

Causes possibles

ODEUR DÉSAGRÉABLE

- Manque d'air déchets trop tassés et trop fins
- → Trop d'humidité

LE TAS ET LE COEUR DU COMPOST SONT TROP SECS

- → Trop de déchets secs (bruns) et grossiers
- → Quantités de déchets à composter trop faibles (remplir le composteur au 2/3)
- → Manque d'azote, manque de déchets verts

Le tas de compost est froid

→ Manque d'oxygène - trop humide

Le coeur du compost est compact

- → Excès de porosité
- → Manque d'aération

Les insectes nuisibles (petites mouches et autres) et les animaux sont attirés → Mauvais recouvrement des déchets de cuisine par la matière brune, présence de trop de déchets "sensibles" (viande/ poisson/agrumes) ou trop gros morceaux

Odeur d'éther

→ Peaux d'agrumes (à mettre en faible quantité) et chaleur

ODEUR D'AMMONIAQUE

- → Mélange trop riche de matières azotées
- → Température excessive





Solutions

- → Retourner le tas et ajouter des matières riches en carbone (cartons, branchettes, tailles...)
- → Diminuer l'apport de déchets humides et protéger des fortes pluies
- → Retourner le compost et humidifier Ajouter des déchets de cuisine
- → Ajouter de la matière et retourner le tas
- → Ajouter des matériaux verts riches en azote
- → Brasser et ajouter des matériaux
- ightarrow Rajouter des fractions fines ou retirer les fragments trop grossiers
- → Mélanger en incorporant des matériaux grossiers
- → Recouvrir constamment les déchets de cuisine de déchets bruns (feuilles mortes, tailles...) ou mélanger
- → Recouvrir les peaux d'agrumes avec d'autres déchets ou mélanger le compost
- → Rajouter des matières carbonées (ex : branches broyées, feuilles mortes...)
- → Brasser le compost

Le **Siredom**, syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères regroupe 175 communes soit plus de 920 000 habitants.

Ses missions: l'étude et la réalisation du traitement et de la valorisation des ordures ménagères pour le compte des collectivités de son territoire, la gestion d'un réseau de 27 éco-centres (déchèteries), dont 3 en gestion, la collecte des déchets en porte-à-porte sur 37 communes du-Hurepoix, et de celle de près de plus de 2000 points d'apport volontaire de son territoire.

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, la promotion du compostage de proximité est une priorité. Le Siredom, en partenariat avec le Conseil Régional d'Ilede-France et le Conseil départemental de l'Essonne, subventionne l'achat par les collectivités de composteurs et met à leur disposition des outils de communication.

Le Siredom mène l'ensemble de ses actions dans le souci permanent de répondre aux orientations et objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Siredom

63 rue du Bois Chaland 91090 Lisses Tél : 01 69 74 23 50

contact@siredom.com
www.siredom.com





